

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (M. REBSAMEN)**Membres absents** : Mme BERNARD**OBJET****DE LA DELIBERATION****3, boulevard de l'Université - Cession d'un appartement**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a engagé une démarche globale afin de rationaliser son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise à ne conserver la propriété que des seuls biens immobiliers et fonciers nécessaires au bon fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses compétences et de ses missions.

Aussi, les biens ne répondant pas à ces critères sont-ils susceptibles de faire l'objet de cessions.

La Ville est propriétaire d'un appartement dans la copropriété 3, boulevard de l'Université, acquis en 1990 en vue de réaliser l'élargissement de la voie. A la suite de l'abandon de la servitude d'emplacement réservé, le maintien de ce bien dans le patrimoine communal ne présente plus d'utilité.

Il est proposé de procéder à la cession de cet appartement, avec serre et jardin, correspondant aux lots n^{os}13, 17 et 21 de la copropriété cadastrée section CO n^o 6, d'une surface habitable d'environ 29 m², au profit de Monsieur Mohamed Zormott, moyennant la somme de 18 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

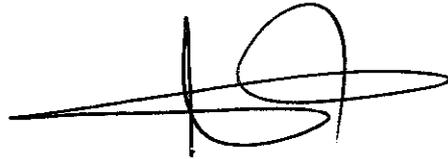
1- décider la cession par la Ville, au profit de Monsieur Mohamed Zormott, domicilié 3, boulevard de l'Université - 21000 Dijon, d'un appartement, avec serre et jardin, correspondant aux lots n^{os}13, 17 et 21 de la copropriété 3, boulevard de l'Université, cadastrée section CO n^o 6, d'une superficie habitable d'environ 29 m², moyennant la somme de 18 000 €, soit 620 € le m² ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



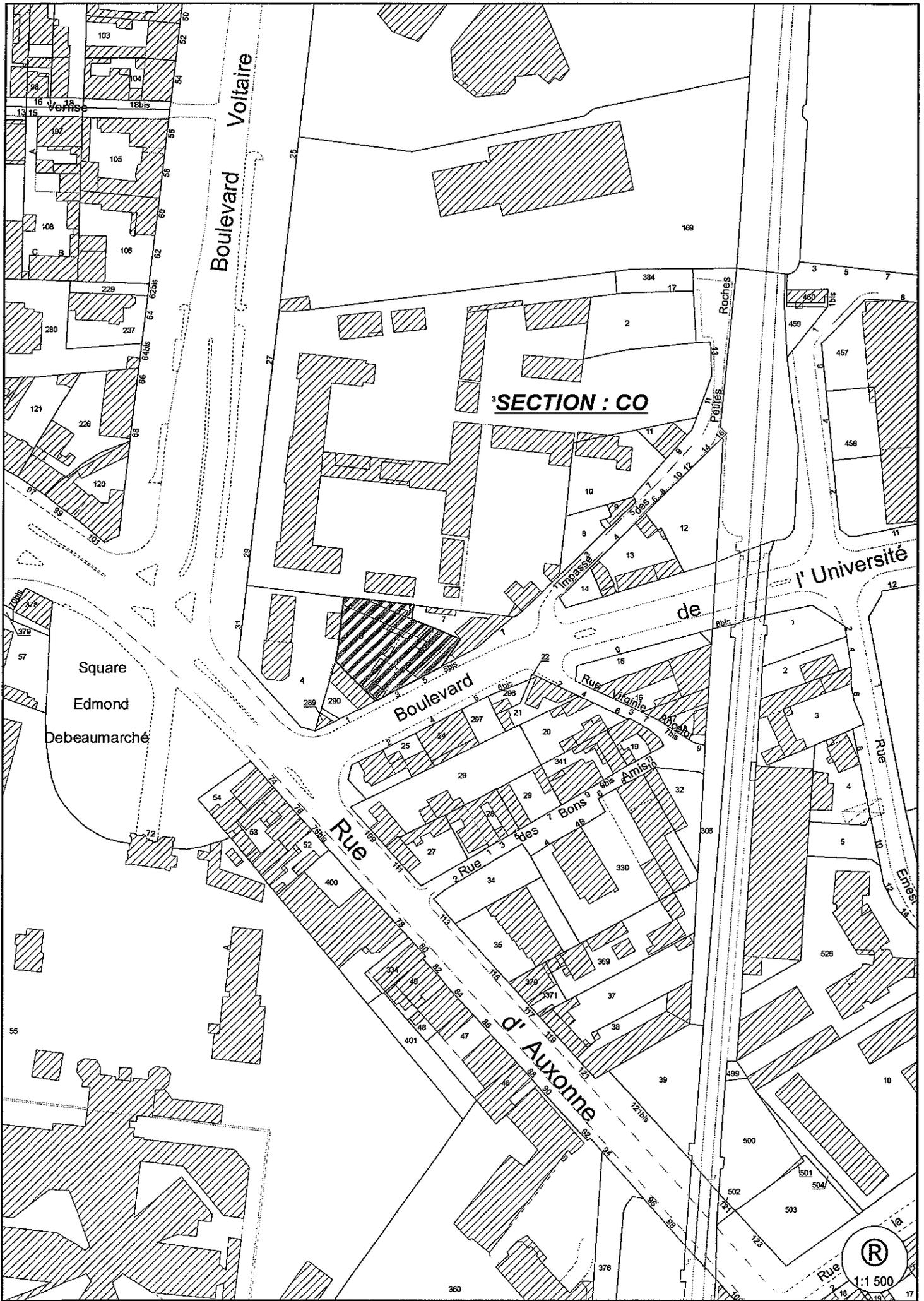
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2009





SECTION : CO

Boulevard Voltaire

Square Edmond Debeaumarché

Boulevard de l'Université

de l'Université

Rue

d'Auxonne

Rue des Bons Amis

Rue de la Vierge

Rue de la Roche

Rue de la Petite

1:1 500

